



Berne, le 24.04.2024

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Etat: 1^{er} mai 2024

Cette mise à jour contient principalement :

- l'adaptation des taux du droit suite à la modification de l'ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ([RS 916.01](#)) ([OFAG](#)):
Annexe 2, "Droits de douane applicables aux marchés des semences des céréales, des aliments pour animaux, des oléagineux, des marchandises dont les sous-produits de transformation servent à l'alimentation des animaux et des céréales secondaires pour l'alimentation humaine";
- des adaptations dans certaines Remarques du tarif des douanes;
- des adaptations rédactionnelles.